



## Le « Prix Nobel » d'économie au service du Prix Nobel de la Paix

16 octobre 2007

Le Prix Nobel de la paix et le « Prix Nobel » d'économie étaient déjà, l'année dernière, voisins : alors que [Ned Phelps](#) était enfin couronné pour sa contribution majeure à la théorie économique « moderne » (comme il la qualifie lui-même dans son Conférence de réception), c'est un autre économiste, le bangladais Muhammad Yunus, qui partageait le Prix Nobel de la paix avec la Grameen Bank, qu'il avait fondée en 1983 pour donner corps à ses idées sur le microcrédit.

Le lien qui unit cette année les deux Prix est plus solide. On peut en effet avancer l'idée que les travaux économiques de Leonid Hurwicz, Eric S. Maskin et Roger B. Myerson, qui intéressent de nombreuses branches de la théorie économique telle que l'économie industrielle ou l'économie politique, trouvent un terrain privilégié d'application en économie de l'environnement en général et dans la lutte contre le changement climatique, pour laquelle Al Gore et le GIEC ont reçu le Prix Nobel de la paix, en particulier.

Les trois économistes ont été cette année récompensés pour avoir fondé et développé la « *Mechanism design theory* » ou théorie de la conception des mécanismes d'incitation dont l'objet est de déterminer les institutions –publiques, de marché ou mixtes– les plus efficaces pour amener les agents à une interaction optimale. Cette théorie pose notamment la question de la nécessité de l'intervention de l'Etat dans ce processus et, le cas échéant, de la forme que celle-ci doit prendre. Or, ces questions sont fondamentales dans la lutte contre le changement climatique. La « *Mechanism design theory* », comme le souligne la Fondation Nobel dans sa [revue des travaux des lauréats](#), s'applique ainsi directement à la question de savoir « comment les pays du monde doivent se partager le coût du changement climatique ».

C'est ce qui explique que l'un des économistes récompensés, Eric Maskin, soit également un théoricien reconnu de l'économie de l'environnement, dès lors que, [comme il l'écrit](#), « les questions environnementales recèlent souvent des externalités inévitables », ce qui en fait un point d'application particulièrement « pertinent ».

Une des questions qui taraudent l'économie publique moderne depuis Samuelson au moins est le traitement des biens publics par les mécanismes de marché. La théorie de la conception des mécanismes d'incitation, parce qu'elle permet d'étendre la connaissance des défaillances de marché, s'avère ici précieuse. Comme l'écrit Leonid Hurwicz en ouverture de sa Richard T. Ely Lecture de 1973, « traditionnellement, l'analyse économique traite le système économique comme une donnée [mais] la structure du système économique doit être considérée comme une inconnue ». Pour surmonter les échecs de la « main invisible », il faut imaginer et mettre en œuvre des mécanismes subtils, où la puissance publique joue un rôle plus ou moins développé, d'allocataire de ressources, d'incitateur ou de régulateur. On peut penser à la question de la mise aux enchères par la puissance publique des licences dans tel ou tel secteur de l'économie (et on note au passage l'influence décisive en la matière des travaux de Jean-Jacques Laffont et de Jean Tirole, co-auteurs de deux des trois lauréats).

Les applications environnementales de la « *Mechanism design theory* » sont nombreuses : les mécanismes d'enchère se retrouvent ainsi au centre des projets de réforme du système européen d'échange de quotas d'émissions, pièce maîtresse de [la stratégie européenne de lutte contre le changement climatique](#).

Plus généralement, la lutte contre le changement climatique doit, pour être pleinement efficace, reposer sur des institutions intelligemment construites. La politique environnementale est en effet en grande partie un art d'exécution : tout est affaire de moyens, de méthodes et d'incitations dès lors que les fins sont, sur l'essentiel, l'objet d'un consensus. Quels instruments mobiliser et dans quelle mesure pour que le carbone soit valorisé à son « juste prix » ? La « *Mechanism design theory* » permet d'apporter une réponse théorique à cette question selon les cas de figure.

La relation entre le « Prix Nobel » d'économie et le Prix Nobel de la paix n'est d'ailleurs pas univoque : les Prix Nobel de la paix 2007 ont contribué à apporter, chacun à leur manière, une forme de solution à un problème majeur de la théorie de la conception des mécanismes d'incitation : celle de la connaissance imparfaite. Les travaux du GIEC, relayés et popularisés par Al Gore, ont été déterminants, à la fois pour forger un consensus scientifique et un savoir commun parmi les responsables politiques (« *common knowledge* ») sur la question du changement climatique. Désormais, chacun sait que chacun sait, ce qui change la donne dans la perspective de l'après Kyoto débattue en décembre prochain à Bali. C'est bien « pour leurs efforts de dissémination d'un plus grand savoir sur le changement climatique dont l'homme est responsable » et parce que, du fait de cette action, ils ont posé « les jalons des mesures qui doivent être prises pour enrayer ce phénomène », qu'Al Gore et le GIEC ont été primés.

Contrairement à ce qu'a affirmé l'ex-vice Président américain quand il a appris la nouvelle de sa récompense, la lutte contre le changement climatique n'est pas avant tout une affaire morale, mais un enjeu politique. Certes, le constat scientifique ne doit plus faire l'objet de parasitage idéologique, mais c'est l'architecture des institutions, le soin apporté à la conception des mécanismes d'incitation dans leurs détails, qui permettront de convertir le consensus mondial en action coordonnée et efficace. Le rôle respectif au plan national et régional des instruments économiques que sont l'information, la fiscalité, la réglementation et les mécanismes d'échanges de permis à polluer se trouve au centre du problème de l'action de la puissance publique que permet de mieux envisager la « *Mechanism design theory* ». La France s'est enfin lancée dans ce débat impératif avec le « Grenelle de l'environnement ». A ce sujet, nous livrerons dans une *Lettre de l'OFCE* à paraître la semaine prochaine une analyse des choix possibles (et nécessaires) en matière de réforme de la fiscalité environnementale.

[Éloi Laurent](#) et [Jacques Le Cacheux](#)